

RSA et démarche de réciprocité



L'entrée dans le dispositif RSA vous donne **droit à une allocation** personnalisée en fonction de votre situation personnelle et de vos ressources, et à un **accompagnement adapté** visant votre retour à l'emploi. De votre côté, vous devez vous engager dans une **démarche constructive vers l'emploi**.

Vous êtes déjà engagé ou souhaitez vous engager ?

Vos engagements (par exemple : démarrer des soins médicaux, ou rechercher un contrat aidé) ainsi que ceux du Département, qui vous accompagne, sont **formalisés** dans un Contrat d'engagements réciproques (**CER**) ou projet personnalisé d'accès à l'emploi (**PPAE**). Dans ce cadre, votre référent vous proposera également d'identifier les **activités citoyennes et solidaires** dans lesquelles vous êtes impliqués, ou que vous pourriez investir : cette « **démarche de réciprocité** » peut vous aider à identifier et développer vos compétences, qui seront utiles dans votre parcours vers l'emploi, en vous entourant de personnes avec qui échanger et partager. Cette démarche représente une opportunité, et non une obligation. Elle n'aura aucune incidence sur le versement de l'allocation RSA.

Quelques exemples et témoignages d'engagement citoyen

